

## DU VAL DE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX ARRETES DU PRESIDENT

2024-A - 01

## ARRETE DU PRESIDENT

**Prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants ;

Vu la délibération approuvant la modification n°1 du PLU de Pont -Noyelles en date du 4 Avril 2019

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles afin de répondre positivement à plusieurs remarques formulées par la commune de Pont-Noyelles et par le service instructeur afin de faciliter sa compréhension ou son application à savoir :

- modification du règlement portant sur les dispositions applicables à la zone agricole (A), par la création d'un secteur Ac ;
- modification du règlement écrit dans l'ensemble des zones afin d'intégrer les diverses mesures relatives aux destinations et sous- destinations des constructions (décret N°2023-195 du 22 mars 2023).

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le PLU afin d'intégrer quelques corrections mineures sollicitées par la commune de Pont-Noyelles et le service instructeur (modification du règlement).

Le projet de **modification n°2** du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme avant l'ouverture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, sera approuvé par le Conseil communautaire.

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : **Une procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Noyelles est engagée.**

Article 2 : Le Président de la Communauté de communes du Val de Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le préfet du département de la Somme ;
- la commune de Pont-Noyelles pour affichage.

Corbie , le 08/01/2024

Le Président

Alain BABAUT

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté de Communes du Val de Somme  
Utilisateur : PASTELL ccvaldesomme.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_A_01
Objet :	Prescription de la modification n°2 du PLU de Pont
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-08 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	080-248000499-20240108-2024_A_01-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-248000499-20240108-2024_A_01-AR-1-1_0.xml	text/xml	879 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : 2024_A_01.pdf Nom métier : 99_AR-080-248000499-20240108-2024_A_01-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	257.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	11 janvier 2024 à 14h06min24s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	11 janvier 2024 à 14h06min33s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur NATHALIE BLOT
En attente de transmission	11 janvier 2024 à 14h06min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 janvier 2024 à 14h06min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 janvier 2024 à 14h06min50s	Reçu par le MI le 2024-01-11